

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 13 JUI 2025**

Le Conseil municipal de GRAY LA VILLE s'est réuni le 11 juin 2025 à 20h30 sous la présidence du Maire Yvan GUIGNOT, en vertu d'une convocation du 6 juin 2025.

Etaient présents : MM. et Mmes les conseillers municipaux : Serge DIZAMBOURG, Laurent GARCIA, Jean-Louis DA COSTA, Colette CHAPUIS, Agnès LAPLAZA, Olivier BARBIER, Laurent BAILLY, CHABOD Dimitri, Pascale ROUX, Christine BESOMBE-JOLLY, Danièle TARTRAT

Absente excusée : Mireille CARQUIGNY

Pouvoir de Mireille CARQUIGNY à Serge DIZAMBOURG

Secrétaire de séance : Christine BESOMBE-JOLLY

Administration : Alexia RIETMANN

Lecture et approbation du dernier compte rendu.

AMÉNAGEMENT RD 105 AU HAMEAU D'ESSERTEY POUR PROLONGATION DE LA VÉLOROUTE V50 :

M. le Maire informe le conseil municipal que le département désire poursuivre l'aménagement de la véloroute V50 sur la partie située entre le quai mavia et le hameau d'essertey. Ces travaux seraient réalisés conjointement à un aménagement de sécurité et de stationnement du hameau (création de places de stationnement, limitation de la vitesse). Le déplacement de la rambarde de sécurité permettra la création d'une piste cyclable.

Une convention permettra d'établir le reste à charge financier pour la commune (7667€ HT) et la répartition des tâches liées à l'entretien.

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante autorise le Maire à signer la convention pour la création de ces aménagements.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA CRÉATION DE BORDURES DE TROTTOIRS:

M. le Maire poursuit la réunion en évoquant l'aménagement de la voie bleue (V50). Les travaux engagés par le département nécessiteront que la route départementale soit refaite. Des bordures de trottoirs seront à changer et à créer. Il propose aux conseillers de demander une subvention au titre des bordures de trottoirs au forfait de 10€/m linéaire. Le conseil municipal valide à l'unanimité cette proposition.

VALIDATION DE NOUVEAUX TARIFS DE CANTINE ET PERISCOLAIRE :

M. le Maire évoque les différents changements que le foyer envisage de mettre en place en septembre 2025. La réservation une semaine à l'avance sera obligatoire et interchangeable, que l'enfant soit présent ou absent. La réservation engendrera la facturation systématique du repas. Les régimes spéciaux seront également facturés plus chers. Par ailleurs, les horaires d'ouverture du périscolaire seront modifiés et par conséquent il y a lieu d'ajouter des tranches au tableau actuel. Les tarifs se présenteraient ainsi :

Coefficients / cas hors RPI	Accueil 7h	Accueil 7h30	Accueil du midi	Repas	Repas spécial	Accueil de 11h30 sans repas	Accueil de 13h00 sans repas	Accueil 16h30-17h30	Accueil après 17h30 sauf vendredi	Accueil après 17h30 le vendredi	Journée de vacances sans repas	Repas de vacances	Gouter	Tarifs sorties selon éloignement
0-1000	1.50€	1.00 €	1.00 €	1.00 €	0.00 €	0.50 €	0.50 €	1.00 €	2.00 €	1.50 €	8.50 €	1.00 €	0.50 €	5€-10€-17€
1000-1200	1.73€	1.15 €	1.15 €	4.60 €	0.90 €	0.58 €	0.58 €	1.15 €	2.30 €	1.73 €	9.30 €	4.60 €	0.50 €	5€-10€-17€
>1201 et +	1.88€	1.25 €	1.25 €	4.85 €	1.00 €	0.63 €	0.63 €	1.25 €	2.50 €	1.88 €	9.70 €	4.85 €	0.50 €	5€-10€-17€

QUESTIONS DIVERSES :

- Les travaux de la cuisine de la salle polyvalente sont réalisés
- Le dossier de demande de subvention pour la réfection de l'éclairage public de la commune n'est pas retenu cette année
- Les travaux de restructuration des ateliers communaux avancent (permis de construire déposé, appel d'offre en cours)
- La sécurisation de la cour de l'école sera faite pour septembre (pose d'une clôture entre l'école et les ateliers)
- Les travaux du val de saône sont suspendus jusqu'à nouvel ordre, un privé s'est retiré du projet.

Le Maire, Yvan GUIGNOT

